



Séance du 9 décembre 2025 à 20h15 à l'Aula du Château

Président M. Diego de Haller

Secrétaire Mme Véronique Kobler

Scrutatrices Mme Lindsay Lessard
Mme Marlene Matos Mendes

39 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Catherine Moret Neyroud, Evelyne Lenoble, Thibault Muller, Thomas Buchanan, Nicolas Pulfer, Verena Gubler, Catherine Milhaud Renaud, Christian Szita, Paula Spruyt, Raffaela Vitelli, Kirsti de Mestral, Johann Frain, Guy Paquier, Valery Mäder-Santschy, Luc-Olivier Suter. Ne s'est pas excusé : Ranfiss-Camillo Trujillo.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des personnes présentes.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2025

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaire, il est accepté par 33 oui, 6 abstentions, avec les remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le Président présente les résultats des votations qui se sont tenues le 30 novembre 2025, avec un taux de participation de 46,62% :

Objets fédéraux

- Initiative service citoyen : 15,47% de oui, 84,53% de non et 1% de bulletins blancs. Résultat : refusée.

- Initiative populaire « Pour une politique climatique sociale, financée de manière fiscalement juste » : 23,82% de oui, 76,18% de non et 2% de bulletins blancs. Résultat : refusée.

Objets cantonaux

- Droit de vote pour les Vaudois de l'étranger aux élections du Conseil des États : 62,58% de oui et 35,41% de non. Résultat : accepté.
- Droits politiques pour les personnes sous curatelle de portée générale pour incapacité de discernement : 22,23% de oui et 74,85% de non. Résultat : refusé.
- Initiative populaire « Pour des droits politiques pour celles et ceux qui vivent ici » : 28,87% de oui et 69,01% de non. Résultat : refusée.

Suite à la traditionnelle fondue du Conseil qui s'est déroulée le 2 décembre 2025 à l'Esplanade, il remercie la secrétaire du Conseil pour l'organisation de la soirée ainsi que le personnel de l'Esplanade pour leur accueil.

Le Président clôture ce point de l'ordre du jour.

3. PECC Plan Energie et Climat Communal – point de situation et objectifs 2026

M. le Municipal Olivier Gétaz avec Mme Natacha Schuler, représentante du bureau Eqlosion, font un point de situation actuelle du PECC ainsi que les objectifs 2026.

Mme Natacha Schuler rappelle les objectifs climatiques fédéraux et cantonaux ainsi que les obligations imposées aux communes en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Elle présente le cadre général du PECC, ses différentes phases, ainsi que la situation actuelle de la Commune d'Aubonne, entrée dans sa troisième année de mise en œuvre. Elle revient brièvement sur le bilan carbone communal et sur les principaux domaines concernés, notamment l'énergie et la mobilité. Elle rappelle que douze fiches d'action composent le plan communal.

M. le Municipal Olivier Gétaz présente ensuite les mesures réalisées durant les trois dernières années, parmi lesquelles : l'extinction partielle de l'éclairage public, les inventaires et analyses énergétiques des bâtiments communaux, l'élaboration d'un plan d'ombrage pour les cours d'école, la démarche participative auprès de la population, la mise à jour du règlement des subventions, la suppression des herbicides, diverses actions de sensibilisation et l'avancement des projets liés à la mobilité. Il revient également sur la progression notable de la production solaire et sur la diminution des consommations de mazout et de gaz.

Pour 2026, il indique les actions prévues : journées de sensibilisation dans les écoles, mise à l'enquête des éco-points, poursuite du suivi énergétique des bâtiments communaux, développement du chauffage à distance, installation de panneaux solaires sur certains bâtiments, poursuite des projets de mobilité, réalisation d'un inventaire des arbres remarquables, ainsi que la préparation d'un guide de bonnes pratiques destiné à la population.

A la fin de la présentation, le Président ouvre la discussion aux éventuelles questions.

M. Matthieu Gétaz demande s'il serait possible de prolonger la durée de l'éclairage public, par exemple d'une heure, relevant que l'entrée d'Aubonne tard le soir, notamment lors de l'arrivée des derniers bus, est particulièrement sombre. M. le Syndic Yves Charrière rappelle que l'éclairage public a déjà été prolongé jusqu'à minuit au lieu de 23 h. Il précise que les passages piétons restent éclairés conformément aux normes et indique que les économies proviennent surtout du remplacement des anciennes ampoules par des LED et de l'éclairage intelligent déjà mis en place sur certains axes. Il souligne que l'impact financier d'un allongement de l'éclairage n'est pas considérable, mais que les effets sur la biodiversité sont, eux, bien réels. Il estime que le dispositif actuel représente le meilleur compromis possible. M. le Municipal Olivier Gétaz note enfin que l'infrastructure actuelle ne permet pas une modulation par quartier, mais que cet aspect, tout comme l'installation de luminaires dits « intelligents », devra être traité.

M. Claude Ioset demande comment les données relatives à la consommation de mazout et du bois sont collectées. Mme Natacha Schuler indique que ces données proviennent de la Direction de l'énergie du canton de Vaud, qui les collecte directement auprès des distributeurs et en assure le traitement statistique. Concernant la consommation de bois, elle répond qu'elle ne connaît pas la base du calcul utilisée. M. le Municipal Olivier Gétaz prend le point et y reviendra.

M. Yves Meylan demande où en est le projet de production de biogaz qui était prévu. M. le Municipal Olivier Gétaz indique qu'il s'agit d'un certificat de biogaz à acquérir, permettant de soutenir la production de biogaz à l'étranger. Il indique que l'entreprise Germanier représente environ 0,1% de la production suisse, et précise que, pour l'instant, l'approvisionnement est principalement destiné au site d'IKEA.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Rapport de la commission des finances - Préavis no 08/25 – Rapport accompagnant le budget 2026

Mme Patricia Baiutti Rouvenaz donne lecture du rapport de la commission. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

Adopte

- le budget de l'année 2026 faisant apparaître CHF 38'568'440.00 aux dépenses, CHF 36'645'900.00 aux recettes et présentant un excédent des charges de CHF 1'922'540.00.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la commission.

M. Christian Streit souhaite connaître la décision du Conseil d'État et s'interroge sur une éventuelle nouvelle pratique du canton consistant à ne pas transférer davantage de ressources financières aux communes, ce qui lui pose des préoccupations.

M. Alexandre Liardet demande si la Municipalité prévoit d'emprunter CHF 10 millions en avance et d'utiliser ces fonds en cas de besoin. M. le Municipal Laurent Auchlin répond par la négative, précisant que le crédit a déjà été voté et que les emprunts seront réalisés progressivement, sans dépasser le montant prévu de CHF 10 millions. Il indique que CHF 5 millions sont destinés au préavis relatif aux routes et que les 5 millions restants serviront aux prochains préavis, notamment celui concernant la piscine.

M. Matthieu Gétaz revient sur le contournement d'Aubonne et demande confirmation s'il a bien compris que ce projet a été supprimé. M. le Syndic Yves Charrière indique que les investissements du contournement de CHF 50 millions seraient à la charge de la Commune, le trafic étant insuffisant pour que le canton et la confédération interviennent. Il précise que ce projet n'étant donc pas réalisable, la stratégie a été modifiée, comme présenté lors de la séance du Conseil communal du 23 septembre 2025, et le contournement a ainsi effectivement été retiré.

M. Yves Meylan répond à M. Christian Streit et indique que le Grand Conseil a refusé la participation financière des communes. M. le Syndic Yves Charrière précise qu'il s'agit d'une décision de non-entrée en matière du parlement.

M. Nicolas Rosat demande si la réduction de la liste d'attente pour l'accueil de jour est une conséquence directe de la sortie de l'AJEMA. Il s'interroge également sur Saubraz et souhaite savoir pourquoi le taux d'utilisation de 100 % est considéré comme surévalué. Mme la Municipale Sandra Linder précise que la sortie de l'AJEMA a eu une incidence directe sur la diminution de la liste d'attente, le secteur disposant déjà d'une offre importante par rapport à la moyenne des autres secteurs. Elle indique qu'à partir de l'année prochaine, l'ouverture de la structure de Saubraz offrira une capacité supplémentaire. Elle explique que le taux de remplissage de 100 % est surévalué, car une nouvelle structure n'atteint pas immédiatement sa pleine capacité au moment de son ouverture. Les subventions cantonales visent notamment à soutenir le démarrage des nouvelles structures et à financer une partie de la masse salariale. Enfin, la crèche de Saubraz devrait principalement accueillir des enfants du secteur proche.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 08/25 – Rapport accompagnant le budget 2026 est accepté par 35 oui, et 4 abstentions.

M. le Municipal Laurent Auchlin remercie les conseillers pour l'adoption du budget 2026.

5. Rapport des commissions - Préavis no 11/25 – Remplacement du collecteur EU entre les chambres 140 & 156

M. Claude Ioset donne lecture du rapport de la commission, suivi par M. Guy Maurer pour le rapport de la CoFIN. Les deux commissions, à l'unanimité de leurs membres, prient les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à réaliser les travaux mentionnés dans ce préavis
- Autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet
- Octroie à la Municipalité un crédit de CHF 173'000.00 TTC pour la réalisation des travaux
- Autorise la Municipalité à financer par la trésorerie courante

Le Président ouvre la discussion sur le rapport des commissions.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet le préavis municipal au vote. Le préavis no 11/25 – Remplacement du collecteur EU entre les chambres 140 & 156 est accepté à l'unanimité avec 1 abstention.

M. le Municipal Olivier Gétaz remercie les commissions pour leur travail et les conseillers pour leur vote.

6. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Catherine Zweifel présente le rapport final d'études sur la mobilité (préavis no 10/22), marquant une étape importante pour disposer d'une vision d'ensemble. L'objectif de l'étude était de clarifier les enjeux, identifier les interactions entre les différents quartiers et modes de déplacement, et fournir une base solide pour les décisions futures. Il ne s'agit pas d'un plan d'action ou d'un programme de travaux, mais d'un outil de diagnostic et d'aide à la décision, structuré et progressif, validé par les commissions. Le rapport rassemble constats, analyses et pistes possibles pour l'avenir, offrant une photographie précise de la situation actuelle, basée sur des données objectives.

Le diagnostic révèle que la Commune supporte environ 12'000 véhicules par jour sur la route d'Allaman, dont 3 % de poids lourds. Environ 6'700 véhicules traversent la Commune sans s'y arrêter (trafic de transit), 18'200 entrent ou sortent de la Commune et 2'300 effectuent des déplacements internes. La congestion constatée n'est pas due à un excès global de trafic, mais à l'organisation des flux et à des points de conflit locaux, notamment aux giratoires de l'école internationale, de la gare et de l'hôpital. Le réseau pourrait absorber les volumes actuels si certains points de conflits étaient traités et la hiérarchie des flux clarifiée.

En matière de transports publics, la Commune dispose de cinq lignes de bus avec des correspondances fréquentes, mais plusieurs arrêts restent peu accessibles ou éloignés, ce qui limite l'attractivité. L'étude recommande de hiérarchiser et mettre aux normes les arrêts, de

renforcer les correspondances et d'accorder la priorité aux bus afin d'améliorer la fiabilité et de bénéficier des soutiens cantonaux et fédéraux. Pour le réseau cyclable, l'infrastructure existante est limitée et fragmentée. Le rapport propose un réseau structuré autour d'axes principaux, sécurisés et continus, intégrant des liaisons hors trafic et intercommunales. Concernant les déplacements piétons, les trottoirs sont souvent étroits, interrompus ou mal adaptés aux besoins, notamment dans le centre historique et sur la liaison entre le bourg et le Chêne. L'étude propose un maillage continu, des zones de rencontre, l'accessibilité et la sécurisation des itinéraires scolaires.

Le stationnement en surface est fortement occupé par du long séjour, jusqu'à 70 % dans certains secteurs, ce qui limite la disponibilité pour les commerces et les usages de courte durée. Le rapport recommande un meilleur aménagement, des durées adaptées aux besoins et le transfert vers des parkings structurés pour libérer l'espace public. La question du contournement a été analysée à travers deux variantes. La variante avec contournement permettrait de réduire le trafic de transit d'environ 3 000 véhicules par jour, mais présente des impacts paysagers et environnementaux élevés, des coûts importants et une faisabilité incertaine. Elle ne sera pas poursuivie à court terme.

Le rapport propose également des schémas sectoriels pour chaque quartier. Dans le bourg, il s'agit de supprimer le trafic de transit, mettre en place un sens unique partiel, créer une zone de rencontre et rationaliser le stationnement tout en renforçant les cheminements piétons. À Montherod, la circulation autour de la crèche et du parking est réorganisée pour sécuriser la dépose et améliorer la lisibilité. Dans le quartier du Chêne, l'étude propose de sécuriser les accès piétons, renforcer les abords scolaires et réduire la dépendance au stationnement de surface. Ces schémas ne sont pas des projets figés, mais des outils de lecture pour planifier des interventions cohérentes.

En conclusion, le rapport met en lumière les éléments essentiels suivants : une vision d'ensemble cohérente, des mesures concrètes par secteur et une base solide pour les futurs préavis. Les prochaines étapes consisteront en une analyse secteur par secteur et l'élaboration de préavis thématiques pour le bourg, le Chêne, le stationnement, les pistes cyclables, les piétons et les transports publics, avec priorisation selon les budgets et urgences. Le rapport complet sera disponible sur l'espace réservé du site communal pour consultation.

Suite à la présentation sur la mobilité, le Président ouvre la discussion.

M. Daniel Favre demande ce que l'on entend exactement par « parking structuré ». M. le Syndic Yves Charrière indique que les places de parking sont dispersées un peu partout, mais certains parkings jouent un rôle central : ce sont les « parkings structurants ». Leur importance tient au nombre de places et à leur position dans la Commune. Par exemple, à l'entrée du bourg ou au Chêne, ces parkings permettent d'organiser le stationnement, en prévoyant des places de courte ou de longue durée selon la proximité du centre.

M. Christian Streit indique que lors des pics de circulation sur l'autoroute, les GPS orientent les conducteurs vers des routes secondaires qui se retrouvent rapidement saturées à leur tour. Il demande s'il est possible de coordonner ou d'influencer ces indications afin de limiter ce phénomène et encourager les automobilistes à rester sur l'autoroute, là où le trafic reste plus

fluide. Mme la Municipale Catherine Zweifel indique qu'un problème similaire avait été constaté autour de l'Arboretum, et qu'aucune solution n'avait pu être mise en place.

M. Alexandre Liardet demande s'il est possible d'associer la population aux réflexions sur la mobilité, selon les quartiers et les besoins locaux. Mme la Municipale Catherine Zweifel indique que la population a été consultée lors de l'étude, avec une dizaine de participants incluant des citoyens et conseillers communaux. M. le Syndic Yves Charrière rappelle qu'à ce stade, il ne s'agissait pas de décider de mesures concrètes pour un quartier précis, mais de recueillir des avis pour orienter l'analyse. La consultation plus large des habitants pourra intervenir lors des phases ultérieures.

Mme la Municipale Catherine Zweifel indique ensuite qu'à partir de janvier 2026, le service de vélos Pick-a-bike cessera et sera remplacé par Broom, proposant des vélos électriques limités à 25 km/h. Dès 18 ans, ils sont utilisables librement, et dès 14 ans avec le permis M et une autorisation parentale. L'application sera simple et intuitive, chaque vélo ayant un petit nom pour renforcer le lien affectif.

Concernant l'interface de la gare d'Allaman, un nouveau dépôt sera installé à proximité du bâtiment IKEA existant, avec sept arrêts de bus, parkings vélos et un Park and Ride. La route communale sera remplacée par un nouvel axe pour permettre la construction du dépôt et aménager une zone de verdure. Le projet est en examen préalable au canton et devrait être présenté à la population début février, suivi d'une enquête publique et d'un vote du Conseil général.

Elle revient sur le Prix de la Ville 2025 qui a été remis à M. Jean Guignard le 29 novembre courant, avec une prestation des Éphémères. Le moment a été particulièrement touchant.

Pour les élections communales de 2026, un QR code permettra aux candidats de se présenter et de partager un message avec la population via une édition spéciale d'Aubonn'Infos.

Mme la Municipale Sandra Linder revient sur l'intervention de Madame Véronique Martin-Capriati lors de la dernière séance, sur l'éducation et le littering, et indique que la Direction des écoles a confirmé que des actions sont déjà menées dans les classes.

Concernant la crèche Là-Haut, elle indique que toutes les places de la crèche sont désormais publiques. De plus, un système d'accueil mixte a été mis en place. Cela combine l'accueil collectif en crèche et l'accueil individuel par les AMF (mamans de jour), afin de répondre au mieux aux besoins des parents. À Aubonne, ces mesures permettent une augmentation de 27 % des places disponibles, répondant ainsi positivement à la demande du Conseil communal concernant l'accueil des jeunes enfants.

M. le Municipal Olivier Gétaz informe que le prix du gaz va passer de 12.710 cts/kWh à CHF 11.293 cts/kWh en 2026. Cette baisse concerne non seulement le gaz lui-même, mais aussi

l'acheminement et les taxes. Depuis 2022, des réserves avaient été utilisées pour limiter les augmentations. Dès le 1er janvier 2026, la commune d'Aubonne reprendra l'exploitation du service gaz, dont un nouveau collaborateur sera responsable. Les interventions sur place seront assurées par des concessionnaires agréés (piquet 1), familiarisés avec le réseau local. La SEFA continuera de gérer l'approvisionnement, la tarification, la facturation et les clients éligibles (grands consommateurs). Les achats de gaz en grandes quantités seront toujours réalisés via des mandataires spécialisés, comme c'est le cas pour d'autres services industriels.

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours :

Patrimoine administratif :

- Renaturation du ruisseau de l'Armaly en cours : 16% de CHF 300'000.00
- Révision du Plan Directeur d'Eau (PPDE) : 82% de CHF 80'000.00
- Crédit d'étude construction scolaires site du château : 84% de CHF 362'000.00
- Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire : 95% de CHF 180'000.00
- Suite procédure approbation PACOM : 77% de CHF 230'000.00
- Renouvellement parc véhicules (2022-27) : 79% de CHF 1'570'000.00
- Etude globale mobilité : 88% de CHF 135'000.00
- Aménagements sportifs extérieurs au Chêne : 1% de CHF 468'900.00
- Remplacement fenêtres et luminaires LED Cœur du Chêne : 88% de CHF 192'000.00
- Crédit d'études – Transformation du bâtiment de la petite école pour le parascolaire : 81% de CHF 205'000.00
- Crédit d'étude construction salle de gymnastique piscine : 5% de CHF 1'235'000.00
- Réfection du Chemin des Mûriers : 3% de CHF 725'000.00
- Entretien des routes communales : 1% de CHF 7'500'000.00
- Participation halle de tennis : 0% de CHF 250'000.00

Patrimoine financier :

- Transformation du bâtiment de la Place du Marché 8 : 5% de CHF 4'800'000.00
- Crédit d'étude pour la transformation de l'Esplanade : 9% de CHF 300'000.00

Taux moyen de la dette : 1.34%. Etat de la dette au 24.11.2025 : CHF 24'486'250.00.

Il indique qu'un emprunt de CHF 5 millions à un taux de 1,56 % a été contracté sur 19 ans, auprès de la Caisse de pension de Lucerne.

Les recettes 2025 ont été globalement supérieures aux prévisions, notamment grâce aux droits de mutation, aux successions et aux impôts sur les frontaliers, tandis que certaines dépenses, comme celles liées à la piscine, aux routes et aux équipements municipaux, ont légèrement dépassé le budget initial. Par ailleurs, la Municipalité a décidé de poursuivre ses investissements dans la SEFA en souscrivant un montant total de CHF 100'000.00 sous forme d'actions afin de renforcer sa participation dans la société (sur 2025 et 2026).

M. le Syndic Yves Charrière revient sur l'intervention lors de la dernière séance du Conseil, de M. Matthieu Gétaz qui a interpellé la Municipalité à propos de la fermeture de l'office de poste, soulignant que les habitants doivent désormais prendre le bus jusqu'à l'arrêt de La Praz, soit deux arrêts supplémentaires, pour accéder aux nouveaux guichets. Il demandait s'il était possible d'envisager une réduction du prix du parcours. M. le Syndic Yves Charrière rappelle que toutes les dépenses publiques sont calculées sur la base d'un usage général, sans traitement différencié pour un quartier ou un groupe spécifique. Par exemple, la fermeture de la poste de Montherod avant la fusion n'avait pas donné lieu à un rabais de transport pour se rendre à Aubonne, et aucune réduction similaire ne peut être accordée pour d'autres trajets. Toutefois, il indique que pour les personnes souhaitant simplifier leurs démarches postales, il est possible d'utiliser l'application de la poste qui permet de bénéficier de services à domicile, tels que l'envoi et la réception de courrier et colis, l'achat de timbres, le retrait d'argent ou le paiement de factures. Ces prestations sont mises en place par la poste elle-même et ne relèvent pas de la responsabilité de la Commune.

Le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Questions, vœux et divers

Mme Lindsay Lessard remercie la Municipalité pour la présentation de l'étude de mobilité et rappelle qu'elle a participé à la commission ayant suivi le crédit d'études. Elle souligne que le document constitue un diagnostic et non un plan d'action, et insiste sur l'importance de la mobilité douce pour réduire les émissions territoriales à Aubonne, rappelant que se déplacer à pied ou à vélo reste aujourd'hui difficile et parfois dangereux. Selon elle, 60 à 70 % des habitants utiliseraient davantage le vélo si les infrastructures étaient adaptées. Elle pointe également les problèmes liés aux cheminements scolaires, pour lesquels la voiture privée est favorisée et où les enfants à vélo ou à pied sont parfois perçus comme exposés à un risque. Certains espaces, comme la rampe du château ou les cours d'école, sont partagés avec les voitures et le stationnement dédié aux vélos est insuffisant. Enfin, elle rappelle que la jeunesse est moins active et passe plus de temps devant les écrans, ce qui renforce la nécessité de créer des conditions sûres pour la marche et le vélo. Ces points reflètent les préoccupations de plusieurs parents et citoyens.

M. Pieter Volgers demande s'il y aura des changements au niveau de la péréquation financière au niveau cantonal. M. le Municipal Laurent Auchlin indique que la Municipalité anticipe une légère augmentation de la péréquation intercommunale mais dans l'immédiat, il reste difficile de calculer précisément les incidences.

M. Christophe Hostettler informe que la société d'alpage a été contrainte de se séparer d'un berger en raison du non-respect de son cahier des charges.

MM. Nicolas Rosat et Christian Streit font un point sur les inscriptions en vue des élections de 2026. À ce jour, 55 candidats se sont annoncés, dont 13 nouveaux. 7 personnes sont encore en attente de confirmation officielle. Ils ont fixé le dernier délai pour s'inscrire au 31 décembre 2025. Ensuite, en janvier, commencera l'établissement des listes électorales, où les candidats

seront répartis sur deux listes de manière à équilibrer le nombre de postulants. Les électeurs devront passer au greffe entre le 5 et le 12 janvier 2026 pour vérifier leurs informations et signer le formulaire de dépôt de candidature, avec la possibilité d'utiliser une procuration si nécessaire. M. Nicolas Rosat explique également le système de création des listes : les candidats qui se représentent sont classés selon le nombre de voix obtenues lors de l'élection précédente, et les nouveaux candidats sont intégrés ensuite par tirage au sort. Dans le cas d'une fusion de communes, comme Montherod et Aubonne, deux méthodes sont possibles pour répartir les candidats : soit en utilisant directement le pourcentage des voix de chaque liste, soit en ajustant les pourcentages pour harmoniser les distributions. L'assemblée a choisi la seconde méthode, qui permet d'équilibrer le poids des votes des différentes communes. Enfin, M. Christian Streit rappelle que les citoyens peuvent voter pour leurs actions prioritaires à l'aide d'un QR code. Parmi les propositions, les plus plébiscitées sont à ce jour les suivantes : résoudre le problème du transit du bourg, conserver un service postal dans le bourg, garantir la gratuité des installations pour les manifestations locales, privilégier les énergies renouvelables et soutenir les activités culturelles et artistiques. Une séance d'information est prévue le 10 décembre 2025 à 20h à la Maison de Ville pour toute personne intéressée à rejoindre le Conseil communal d'Aubonne.

M. Christian Streit informe que dès fin juin et début juillet 2025, la Commune et les apiculteurs ont mené des recherches pour repérer les nids primaires de frelons asiatiques, en utilisant notamment des pièges installés pour détecter la présence des reines. Les premiers nids, de petites sphères dans les arbres, ont été trouvés le 14 mai. En novembre, une reine capturée a été équipée d'un émetteur, permettant de localiser un premier nid à 600 mètres, puis un second à 1,48 km. Cette méthode facilite la destruction des nids et contribue à limiter la propagation du frelon asiatique, même si d'autres nids peuvent encore exister.

M. Claude Ioset demande si le nouvel horaire des CFF aura un impact positif pour Montherod. Mme la Municipale Catherine Zweifel présume par la négative.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôture la séance de Conseil communal à 22h40 en rappelant la date de la prochaine séance, mardi 27 janvier 2026 à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Diego de Haller

Véronique Kobler

Président

Secrétaire